

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES 2024 DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC ET DES SYNDICATS AFFILIÉS

Encore cette année, la production de grains au Québec a été bousculée par divers changements (climatiques, réglementaires, financiers, mondiaux, etc.), exigeant une fois de plus un sens de l'adaptabilité et un niveau de résilience très élevés dans nos fermes et nos entreprises. Ce bulletin d'information présente brièvement les différents dossiers et enjeux qui ont marqué l'année 2023 et qui se poursuivront probablement en 2024.

Pour un bilan plus exhaustif de l'avancement des dossiers, nous vous invitons à participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) de votre syndicat affilié ainsi qu'à celle des Producteurs de grains du Québec (PGQ) qui se tiendra les 21 et 22 mars 2024 à Drummondville.

Les AGA des PGQ et de ses syndicats affiliés sont toujours des événements fortement intéressants, rassembleurs et productifs. Plus que jamais, votre participation et votre implication font la différence !



## Un secteur des grains uni et dynamique

Concertation Grains Québec (CGQ), qui regroupe près de quinze intervenants du secteur des grains, a poursuivi ses nombreuses activités de collaboration, notamment dans la mise en œuvre du bilan hebdomadaire de l'état des cultures de la Tournée Grandes Cultures du Québec (TGCQ) et de son événement annuel de dévoilement des résultats, mais aussi dans le développement de la filière boulangère. Cette initiative s'appuie pour l'instant sur le développement d'un réseau d'expertise dans le blé alimentaire et l'organisation d'un événement annuel avec le Conseil de la boulangerie du Québec. CGQ doit aussi renouveler la planification stratégique du secteur des grains en 2024. Une grosse année de concertation en vue !

## Agrisolutions climat et Plan d'agriculture durable (PAD)

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation du nombre de producteurs inscrits au projet Agrisolutions climat autant pour l'implantation des cultures de couverture que pour les essais de fertilisation au Réseau sentinelle azote dans le maïs-grain. Au total, 1 200 fermes se sont inscrites au volet Cultures de couverture en 2023 contre 799 fermes en 2022, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. Quant aux fermes participant au Réseau sentinelle azote dans le maïs, elles étaient 208 en 2023, contre 94 fermes en 2022. Le projet se poursuit avec certaines modifications qui seront détaillées lors de l'appel à l'inscription au printemps.

Dans le même thème, les PGQ ont continué les projets financés dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD). Deux projets sont gérés directement par les PGQ : l'un porte sur le principe de la Gestion 4B (bon produit, bon moment, bon endroit et bonne quantité) des nutriments et l'autre, sur la fertilisation azotée dans le blé. Au cours de 2023, le projet sur la Gestion 4B a mobilisé plusieurs intervenants pour la formation et les essais de quelques-uns de ses principes sur 28 fermes.



## Mise à jour des besoins en recherche

Dans le but d'orienter les efforts de recherche vers les besoins réels des producteurs, le Forum du 31 janvier 2024 est l'opportunité pour les producteurs de grains d'exprimer leurs attentes en recherche et innovation. Les résultats de cet exercice provincial sont mis à jour sur une base régulière et annuelle afin de suivre l'évolution de la réalité agricole et ses besoins.

## Modernisation du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a organisé quatre ateliers de cocréation avec les représentants de la filière dans l'objectif de moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Ce chantier de cocréation qui a débuté en 2023 devrait aboutir à la modernisation du REA et un nouveau cadre réglementaire sera édicté en 2025 après une consultation réglementaire sur les modifications qui seront apportées. Plusieurs enjeux sont soulevés dans les ateliers de cocréation, mais l'approche réglementaire basée sur la précaution laisse les parties prenantes mitigées sur cette nouvelle façon de faire.

## Resserrement de la réglementation sur les pesticides

Au cours de l'année 2023, des changements réglementaires touchant l'utilisation des pesticides ont été apportés par le gouvernement du Québec. Ces changements découlent d'une révision du Code de gestion des pesticides. Parmi ces changements, notons :

- L'extension de la classe 3C à tous les insecticides qui peuvent être utilisés dans l'enrobage de semences de huit cultures (auparavant, la 3C ne touchait que les néonicotinoïdes);
- L'ajout de mesures de contrôle de l'utilisation des fongicides enrobant les semences en créant une nouvelle classe de pesticides 3B.

Les nouvelles dispositions réglementaires entreront progressivement en application au cours de l'année 2024.

## Une bonne promotion : pour être vus, mais surtout, reconnus !

Les PGQ ont relancé à la fin avril 2023 leur vaste campagne annuelle de promotion de la profession. Celle-ci a fait la lumière sur les bonnes pratiques développées et implantées par les producteurs et productrices de grains pour protéger les ressources naturelles et produire des aliments sains et sans risques pour l'environnement et la santé.

Dès le départ, la campagne a connu un grand succès sur les médias sociaux (Instagram, Facebook, YouTube). Elle s'est poursuivie à l'automne avec de nouvelles capsules vidéo, mettant cette fois en vedette une femme productrice de grains. En octobre et en novembre, la campagne a continué avec deux apparitions sur les ondes de TVA dans le cadre de la populaire émission Salut Bonjour et ces segments télévisuels ont été relayés sur la plateforme numérique de l'émission. Ont aussi été développés : une publicité commerciale diffusée sur les ondes de TVA, des bandeaux sur les chaînes spécialisées comme Zeste et CASA, une page de contenu promotionnel dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec ainsi que sur leur pendant numérique, et enfin, une entrevue avec le magazine La Semaine.

Des chiffres qui parlent :

- Plus de 7 millions d'impressions numériques totales ont été générées par notre engagement sur les médias sociaux (Facebook, Instagram et YouTube) d'avril à novembre 2023;
- Plus de 9 000 abonnés consultent la page Facebook On sème au Québec, et la page Grains du Québec a dépassé les 7 000 abonnés;
- 1 266 980 visionnements de nos vidéos ont été engendrés en octobre seulement;
- Plus de 8 000 personnes ont consulté la page de contenu diffusée par le Journal de Montréal et le Journal de Québec sur leur plateforme numérique;
- Plus de 400 000 lecteurs multiplateforme consultent le magazine La Semaine;
- Plus de 1,5 million de Québécois ont été touchés par notre campagne de promotion !

Sachant que les PGQ s'étaient fixé comme objectif, dans cette campagne, d'atteindre des Québécois francophones, on peut dire avec fierté : mission accomplie ! En un mot, en 2023, les producteurs et productrices de grains du Québec ont été vus et, assurément, ils sont de plus en plus reconnus !

Pour les PGQ, les actions engagées dans le but, d'une part, de conscientiser et de sensibiliser la population et, d'autre part, de rallier l'opinion publique, sont toujours au cœur des priorités. Ainsi, des ententes sont déjà entérinées pour 2024 avec pour objectif de poursuivre sur cette lancée !





## Initiative ministérielle « Productivité végétale »

Mesure soutenant la Politique bioalimentaire 2018-2025, l'Initiative vise à améliorer la productivité en versant une aide financière pour l'achat d'équipements agricoles qui permettent de diminuer le nombre d'heures de travail. Pour la période 2020-2023, en date du 31 mars 2023, 750 entreprises spécialisées en production de grains avaient reçu un peu plus de 19 M\$. Une nouvelle cohorte a été annoncée le 20 novembre 2023 pour laquelle l'enveloppe budgétaire a été épuisée et, conséquemment, l'Initiative est fermée depuis le 19 décembre dernier. Les PGQ poursuivent leurs démarches pour que le gouvernement continue de soutenir les investissements dans le secteur.

## Le Brésil : le roi et maître des grains

Le Brésil était déjà un important exportateur de grains, ayant détrôné les États-Unis comme principal exportateur mondial de soya en 2011. En 2022-2023, le Brésil a réussi l'exploit de devancer les États-Unis au titre de premier exportateur mondial de maïs et ce fait d'armes s'annonce durable. Cette réalisation a été possible grâce à une croissance constante des superficies ensemencées, et donc de la production, au fil des ans ainsi qu'à un rapprochement avec la Chine permettant ainsi l'accès au plus grand marché mondial des grains. En 2013-2014, les récoltes brésiliennes se situaient à 86,2 millions de tonnes (Mt) de soya et 80 Mt de maïs, puis en 2022-2023, elles s'étaient élevées à 160 Mt et 137 Mt, respectivement, soit un peu moins du double en dix ans. Le fort niveau d'exportation de maïs et de soya en 2022-2023 a créé des maux de tête, car la capacité d'exportation du Brésil est d'environ 15 Mt/mois et les compagnies ont l'habitude de ne traiter qu'un seul grain à la fois. Par conséquent, le Brésil a été très actif sur une plus longue période sur les marchés internationaux, nuisant ainsi aux exportations américaines et ce, même pendant leur période de récolte. Les deux facteurs pouvant miner la production et les exportations de maïs sont la dépendance du Brésil face aux engrais, dont 85 % de leur offre est comblée par l'importation, et l'arrêt hâtif des pluies pour la production de maïs safrinha, qui est celle qui suit la récolte de soya et qui représente les trois quarts de la production totale de maïs au pays.

## Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales

Principale mesure du Plan d'agriculture durable (PAD), il s'agit d'un incitatif financier pour encourager l'adoption de pratiques agroenvironnementales comme la diversification des cultures, l'implantation de cultures de couverture, la réduction de l'usage des pesticides, l'aménagement de bandes riveraines ou d'îlots boisés. Les PGQ participent aux consultations, gèrent les demandes et les commentaires des producteurs de grains. L'Initiative est dotée d'un budget total de 85 M\$ et l'aide financière varie selon les pratiques, les cultures et la région de l'entreprise. Une compensation est disponible pour la formation, deux cohortes sont actuellement enrôlées, une troisième est en préparation.

## Les bases du maïs affectées par les difficultés du secteur porcin québécois

Quand Olymel a annoncé une réduction de sa capacité d'abattage de 1,1 million de porcs ainsi que la fermeture d'un abattoir majeur, les bases du maïs au Québec ont fortement chuté jusqu'à atteindre un creux d'environ -0,80 \$ US/bu d'avril jusqu'à juin 2023. Sans cette baisse brutale de la base, les producteurs auraient pu percevoir au moins 40 \$/t de plus par vente de maïs durant cette période. Étant alors à un prix extrêmement compétitif, le maïs du Québec a été exporté, notamment en Europe étant donné une récolte endommagée par la sécheresse. En août 2023, on dévoilait que le Québec manquait de porcs et les bases se sont ainsi fortement redressées, passant d'un extrême à l'autre. À la fin de 2023, les bases étaient satisfaisantes, mais cette situation cache une problématique: les producteurs retiennent beaucoup de leur maïs en espérant un meilleur prix, comme en fait foi le faible volume des livraisons selon les prélevés au Plan conjoint. Ce rythme lent des ventes aurait aussi eu comme effet d'encourager les acheteurs à s'approvisionner en Ontario. Or, pour 2024, nous ne pourrions pas compter sur le marché européen pour écouler notre maïs et la demande locale risque de demeurer faible. Par conséquent, les producteurs pourraient bien se retrouver dans un marché où les bases vont déprécier avec un contrat à terme inférieur à l'an dernier. La recette parfaite d'un marché baissier !

## Programme d'assurance récolte (ASREC)

La saison 2023 a posé un défi de taille pour la qualité des grains. Les indemnités prévues au programme d'assurance récolte tiennent compte d'une année normale. Des analyses supplémentaires sont en cours pour évaluer les impacts de la situation particulière de 2023. Il se pourrait que les compensations soient revues à la hausse. C'est d'ailleurs pour cette raison que le versement des compensations du volet collectif a été reporté.

L'offre de prix unitaires selon l'option Prix de marché s'est avérée populaire depuis sa mise en place, de sorte que la Financière agricole du Québec (FADQ) compte l'élargir à d'autres grains en 2024. Des analyses sont en cours pour les grains de semences, le soya IP, l'orge brassicole, le blé de consommation humaine en agriculture raisonnée de même que pour ajouter le maïs-grain au projet pilote dans le secteur des grains biologiques. En revanche, il y a fort à parier que l'option Prix de marché devienne moins intéressante pour certains grains à la suite de la baisse des prix de marché.

Producteurs de grains du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 505, Longueuil (Québec) J4H 4G4  
450 679-0540, poste 8743 | [www.pgq.ca](http://www.pgq.ca) | [info@pgq.ca](mailto:info@pgq.ca)